

## **Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 12 avril 2010**

Nombre de membres :  
- du Conseil Municipal : 19  
- en exercice : 19  
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 6 avril 2010  
Date d'affichage : 6 avril 2010

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Pascale CHASTAGNARET, Sabine CUENCA, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Danièle SAGNES, Mademoiselle Lucie PIERREFEU, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, François DELARBRE Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY, Gilbert GREVE et Gilles LAMBOLEY.

Procurations de

- Sophie BEAL à Gérard GOULLEY,
- Pascal FUOCO à Olivier CHASTAGNARET.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Lucie PIERREFEU

Le lundi douze avril deux mille dix à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude MARTIN, Maire.

### **1. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Le conseil municipal en prend acte.

### **2. Compte administratif 2009**

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal les compte administratifs de la Commune pour l'exercice 2009.

#### ***I- Concernant le budget général :***

C'est la première fois que le compte administratif du budget général regroupe les dépenses et recettes réalisées sur ce qui faisait précédemment l'objet de budgets séparés : budget général, budget CCAS et budget gîtes/salle/camping.

- Pour la section de fonctionnement :

Les dépenses sont conformes aux prévisions.

Les recettes sont excédentaires : de 17 % pour chapitre 70 et de 30 % pour le chapitre 75.

- Pour la section d'investissement :

Le montant des dépenses d'équipement (acquisitions foncières, acquisition d'un tractopelle, travaux de voirie, éclairage public, aménagement des aires de stationnement, mobilier urbain, rénovation du terrain de football) s'élève à 1 052 026,37 €.

Le montant des restes à réaliser s'élève à 323 865,98 € dont 88 865,98 € de dépenses d'équipement et 235 000 € pour l'acquisition des terrains situés en zone UI du plan d'occupation des sols, sur la zone artisanale de Greygnac.

Pour financer ces dépenses, la Commune a perçu des acomptes sur subventions pour un montant de 200 443 €. Le solde d'un montant de 134 279,18 € sera encaissé sur l'exercice 2010.

Par ailleurs, un emprunt de 245 000 € a été souscrit pour financer les travaux du stade et un crédit relais de 235 000 € a été prévu pour payer les terrains de la zone artisanale de Greynac.

## **II- Concernant le budget Lotissements**

Les écritures de l'exercice comprennent :

- En dépense, la quasi-totalité des travaux restants à réaliser sur le lotissement de la Pointe de Fromentières,
- En recette, la vente de quatre lots au lotissement de la pointe de Fromentières.

Pour les deux budgets, le résultat de clôture consolidé correspond aux objectifs du budget primitif modifié.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2009

Le vote, réalisé par chapitre, donne les résultats suivants :

❖ pour le budget général :

- Dépenses de fonctionnement

Chapitres 011, 012 : 15 voix pour et une voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE)

Chapitres 65 : 15 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)

Chapitres 66, 67 et 042 : unanimité.

- Recettes de fonctionnement

Unanimité à l'exception du chapitre 77, pour lequel Madame Jacqueline CALIXTE s'abstient.

- Dépenses d'investissement

Chapitres 16, 20, 23 : 15 voix pour et une voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE)

Chapitre 21 : 15 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)

Chapitres 001, 040, 041 : unanimité.

- Recettes d'investissement

Chapitre 16 : 15 voix pour et une voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE)

Chapitre 13 : 15 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)

Chapitres 040, 041, 10, 27 : unanimité.

❖ pour le budget lotissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres.

2. à l'unanimité, considère les excédents de fonctionnement et décide de leur affectation par budget tel que présenté sur les tableaux annexés à la présente,
3. à l'unanimité, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

## **3. Budget primitif 2010**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif pour l'exercice 2010.

### ***I- Concernant le budget général :***

- a) Pour la section de fonctionnement :

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

Les prévisions liées aux charges à caractère général (chapitre 011) sont augmentées de 3 % par rapport à l'exercice 2009.

La dépense totale du chapitre baisse cependant, du fait :

- Du paiement sur l'exercice précédent de la somme de 84 726 € à Monsieur Lucien PENY et à la société AQUAPARC suite à la condamnation de la Commune par la cour administrative d'appel de Lyon,
- Du transfert à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux des charges relatives à la piscine, au stade, au tennis et à la salle Louis Nodon.

La prévision des dépenses de personnel (chapitre 012) est diminuée du salaire des agents permanents et saisonniers de la piscine municipale.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont diminuées des participations au SIVM pour : le Centre Intercommunal d'Action Sociale, le centre de loisirs sans hébergement, les brigades vertes, l'entretien des sentiers de randonnées, l'espace multisports, la chaufferie intercommunale ainsi que pour les charges de fonctionnement relatives au budget assainissement.

Les charges financières (chapitre 66) continuent de baisser malgré les remboursements des intérêts des lignes de crédits pour le stade et les acquisitions foncières.

Ces charges sont également diminuées des intérêts des emprunts réalisés pour financer les travaux du stade et de la piscine.

La dotation aux amortissements des biens et des travaux ayant trait à la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping (chapitre 68) est réduite par rapport à l'exercice 2009, du montant des écritures de régularisation des amortissements.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Les montants inscrits au chapitre 70 - *charges de gestion courante* et au chapitre 75 – *autres produits de gestion courante* sont moindres par rapport à l'exercice 2009 :

- D'une part du fait du transfert des recettes liées à la piscine et au tennis,
- D'autre part pour s'assurer de la réalisation du prévisionnel.

Au chapitre 73 - *impôts et taxes*, les montants de la taxe professionnelle et de la taxe de séjour sont désormais encaissés par la Communauté de Communes du Pays de Vernoux. Cette dernière reversera à la Commune 223 649 € au titre des attributions de compensation.

Le montant total du chapitre 74 – *Dotations, subventions et participations* est diminué des compensations versées par l'Etat au titre de la taxe professionnelle.

Enfin, au chapitre 77 – *produits exceptionnels*, est prévu l'encaissement au compte 775 du prix de la vente à la Communauté de Communes de l'assiette des terrains appartenant à la Commune et se trouvant en zone UI du plan d'occupation des sols.

#### b) Pour la section d'investissement :

Il est prévu en dépenses d'investissement :

Au chapitre 16 – *Emprunts et dettes assimilées* : le paiement du capital des emprunts déduction faite du remboursement des emprunts réalisés pour financer les travaux du stade et de la piscine.

Au chapitre 20 – *Immobilisations incorporelles* : le paiement du solde de l'étude sur la qualité des eaux du lac aux Ramiers.

Au chapitre 21 – *Immobilisations corporelles* :

- Le paiement du prix d'acquisition du château des pêcheurs, des terrains attenants dont ceux situés

en zone UI du plan d'occupation des sols (articles 2111-0000 et 2115-0000) et qui seront vendus à la communauté de communes (voir chapitre 77 – *produits exceptionnels*) ;

- L'acquisition, suite à l'exercice du droit de préemption de la Commune, d'une parcelle de terrain, sise quartier Montagne, appartenant aux époux CALIXTE (article 2112-0000) ;
- La réalisation de travaux sur les bâtiments publics (articles 21318-0000, 2132-0000, 2135-0000 et 2138-0000) et l'acquisition d'un local technique pour le site du lac aux Ramiers. Pour l'article 2135-0000, il s'agit de restes à réaliser de l'exercice 2009 ;
- Le paiement du solde de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne DDE (2138-0000) ;
- Des travaux sur la voirie (articles 2151-0000 et 2152-0000) – pour l'article 2151-0000, il s'agit de restes à réaliser de l'exercice 2009 ;
- Des travaux d'éclairage public (article 21534-0000) ;
- L'acquisition de matériel pour la cantine scolaire, le centre Nodon et le snack du lac (article 2158-0000) ;
- L'acquisition d'un ordinateur portable (article 2158-0000) ;
- L'acquisition de mobilier urbain (article 21841-0000).

La somme de 251 263 € inscrite à l'article 21841 permet l'équilibre du budget.

Au chapitre 23 – *Immobilisations en cours* :

- Les extensions et renforcements du réseau d'électricité aux quartiers de Rantoine, du Vernet, de la Sajourne et du Pré Long (article 2313-0000) ;
- Le paiement du solde des travaux de rénovation du stade de football (article 2315-0000).

Il est prévu en recettes d'investissement :

- La perception du Fonds de Compensation de TVA correspondant aux dépenses constatées dans le compte administratif 2009 (article 10222-0001) ;
- Les subventions attendues pour les travaux de voirie, la rénovation du stade de football et l'éclairage public (chapitre 13 – Subventions d'investissement) ;
- L'emprunt nécessaire pour financer l'acquisition du Château des Pêcheurs (chapitre 16 – *participations et créances*) ;
- Le remboursement par Monsieur Jean-Michel DRAGON du prix de vente de l'ancienne caserne des pompiers (chapitre 27 – autres immobilisations financières) ;
- Le montant de l'amortissement des biens et des travaux ayant trait à la gestion des gîtes, de la salle du lac et du camping (chapitre 040).

## ***II- Concernant le budget Lotissement***

Ce budget prévoit :

- en dépenses : l'achèvement des travaux d'aménagement du lotissement de la Pointe de Fromentières et de la voirie du lotissement de Siveyrac ;
- en recettes : la vente des lots restant du lotissement de la Pointe de Fromentières et le versement par avance du loyer de Vivarais Habitat pour le bail emphytéotique signé pour le lot n°15.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2010.

Le vote, réalisé par chapitre, donne les résultats suivants :

❖ pour le budget général :

- Dépenses de fonctionnement

⇒ Chapitres 011, 012, 65, 66, 023 : 16 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)

⇒ Chapitres 67 et 042 : unanimité.

- Recettes de fonctionnement

⇒ Chapitres 70, 73, 74, et 77 : 16 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)

⇒ Chapitres 002, 013 et 75 : unanimité.

- Dépenses d'investissement
  - ⇒ Chapitres 16, 21 : 16 voix pour et une voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE)
  - ⇒ Chapitres 20, 23, 021 : 16 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)
  - ⇒ Chapitre 001 : unanimité.
  - Recettes d'investissement
  - ⇒ Chapitre 16 : 16 voix pour et une voix contre (Madame Jacqueline CALIXTE)
  - ⇒ Chapitre 021 : 16 voix pour et une abstention (Madame Jacqueline CALIXTE)
  - ⇒ Chapitres 040, 10, 13 et 27 : unanimité.
- ❖ pour le budget lotissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres.

#### **4. Taux des taxes directes locales pour l'année 2010**

Madame le maire invite le conseil municipal à fixer les taux d'imposition pour l'année 2010, de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Madame le maire indique que le montant des bases pour l'année 2010 s'élève à :

- 1 712 000 pour la taxe d'habitation ;
- 1 457 000 pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 61 300 pour la taxe sur le foncier non bâti ;

Soit un produit de 612 448 €, si les taux sont maintenus correspondant à :

- 223 074 € de taxe d'habitation ;
- 350 117 € de taxe sur le foncier bâti ;
- 39 257 € de taxe sur le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir, pour l'exercice 2010, les taux d'imposition des taxes directes locales, soit :

- 13,03 % pour la taxe d'habitation ;
- 24,03 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 64,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

#### **5. Demande de servitude de passage**

Madame le maire présente au conseil municipal, une demande de Monsieur Karim CHELLOUL, sollicitant de la Commune de Vernoux-en-Vivarais, deux servitudes de passage, au profit de la parcelle lui appartenant, enregistrée au cadastre sous la référence AY 61.

La première servitude permettrait un accès direct à la parcelle AY 61, en passant par la parcelle AY 314, sise rue Ferdinand Buisson.

La seconde servitude permettrait le raccordement de la parcelle AY 61 aux réseaux publics d'assainissement et d'eau pluviale situés rue Rosalie Combier, en passant par l'arboretum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte ces deux servitudes de passage moyennant le versement d'une indemnité d'un montant de quinze mille euros (15 000 €),
- autorise Madame le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.